

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Fethi SAIDI (Groupement CFA-CWG) et M. Zied KHEDIMALLAH (Groupement ACB-CWT).

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	306 419	441 596	(135 177)	(30,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	13 127	31 382	(18 255)	(58,2%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	14 357 011	13 281 834	1 075 177	8,1%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	768 700	685 527	83 173	12,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	9 072 741	7 515 562	1 557 179	20,7%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	68 493	64 807	3 686	5,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	231 377	227 033	4 344	1,9%
AC7 - Autres actifs	5.8	956 966	808 326	148 640	18,4%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		46 373	49 936	(3 563)	(7,1%)
Total des actifs		25 821 207	23 106 003	2 715 204	11,8%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	13 664 508	12 386 145	1 278 363	10,3%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	674 929	656 627	18 302	2,8%
PA5 - Autres passifs	5.13	1 602 748	1 453 654	149 094	10,3%
Total des passifs		23 000 729	20 576 496	2 424 233	11,8%
IM - Intérêts Minoritaires		420 536	341 186	79 350	23,3%

Capitaux propres

Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(5 264)	(4 653)	(611)	(13,1%)
Réserves consolidées	5.14	1 797 469	1 621 093	176 376	10,9%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	287 737	251 881	35 856	14,2%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 399 942	2 188 321	211 621	9,7%
Total des capitaux propres et passifs		25 821 207	23 106 003	2 715 204	11,8%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 124 238	1 280 658	(156 420)	(12,2%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		770 877	805 255	(34 378)	(4,3%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		416 411	579 402	(162 991)	(28,1%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		8 558	38 707	(30 149)	(77,9%)
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		407 853	540 695	(132 842)	(24,6%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%
Total des passifs éventuels		7 167 649	6 676 170	491 479	7,4%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	570 462	464 354	106 108	22,9%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		570 462	464 354	106 108	22,9%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	832	832	-	-
<i>a- Participations non libérées</i>		832	832	-	-
Total des engagements donnés		571 294	465 186	106 108	22,8%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%
Total des engagements reçus		10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 551 737	1 564 874	(13 137)	(0,8%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	175 182	161 211	13 971	8,7%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	56 026	59 136	(3 110)	(5,3%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	699 151	487 981	211 170	43,3%
Total produits d'exploitation bancaire		2 482 096	2 273 202	208 894	9,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 372 826)	(1 278 460)	(94 366)	(7,4%)
CH2 - Commissions encourues		(21 394)	(19 225)	(2 169)	(11,3%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 394 220)	(1 297 685)	(96 535)	(7,4%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	82 738	68 764	13 974	20,3%
Produit Net Bancaire		1 170 614	1 044 281	126 333	12,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(195 941)	(209 587)	13 646	6,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(9 966)	(2 498)	(7 468)	(299,0%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		77 363	61 068	16 295	26,7%
CH6 - Frais de personnel	7.9	(326 532)	(320 917)	(5 615)	(1,7%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(203 040)	(149 749)	(53 291)	(35,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 927)	(21 897)	970	4,4%
Résultat d'exploitation		491 571	400 701	90 870	22,7%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		5 998	4 835	1 163	24,1%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 199)	761	(6 960)	(914,6%)
Résultat avant impôt		491 370	406 297	85 073	20,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(160 300)	(120 222)	(40 078)	(33,3%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 449)	(12 420)	(5 029)	(40,5%)
Résultat net de l'exercice		313 621	273 655	39 966	14,6%
Intérêts minoritaires		(25 884)	(21 774)	(4 110)	(18,9%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		287 737	251 881	35 856	14,2%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	(40 975)	40 975	100,0%
Résultat après modification comptable, part du groupe		287 737	210 906	76 831	36,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 982 932	2 226 057	(243 125)	(10,9%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 453 106)	(1 371 886)	(81 220)	(5,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		2 000	50 211	(48 211)	(96,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 349 422)	(88 864)	(1 260 558)	(1418,5%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 251 609	702 681	548 928	78,1%
Titres de placement		(78 263)	(1 533)	(76 730)	(5005,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(376 061)	(331 235)	(44 826)	(13,5%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(129 610)	(95 746)	(33 864)	(35,4%)
Impôt sur les bénéfices		(135 470)	(112 462)	(23 008)	(20,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(285 391)	977 223	(1 262 614)	(129,2%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		703 211	451 564	251 647	55,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 518 167)	(2 010 983)	492 816	24,5%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 708)	(27 314)	5 606	20,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(836 664)	(1 586 733)	750 069	47,3%
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(31)	(14)	(17)	(121,4%)
Emission d'emprunts		95 000	400	94 600	23650,0%
Remboursement d'emprunts		28 886	(65 161)	94 047	144,3%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 180)	22 708	(35 888)	(158,0%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(77 309)	(69 200)	(8 109)	(11,7%)
Autres flux de financement		64 034	29 380	34 655	118,0%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	97 400	(81 887)	179 288	218,9%
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(94 884)	(14 043)	(80 842)	(575,7%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 119 539)	(705 440)	(414 099)	(58,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(6 494 101)	(5 374 562)	(1 119 539)	(20,8%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 décembre 2025
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable
SICAR Invest Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
BNA Assurances Compagnie d'assurance	TUNIS-RE Société de réassurance
SODINO Société d'investissement à capital risque	
Promotion immobilière	
SIMPAR Société de promotion immobilière	ESSOUKNA Société de promotion immobilière
SIVIA Société de promotion immobilière	SPI MADINA Société de promotion immobilière
LES ŒILLETS Société de promotion immobilière	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	SDA Henchir Ayed Services agricoles

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 136	160 745 680	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 463	267 315	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	5 097 786	25 488 930	7,96%
CTAMA	1 983 753	9 918 765	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	1 179 544	5 897 720	1,84%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 235 939	36 179 695	11,31%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 444 722	77 223 610	24,13%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 537 132	17 685 660	5,53%
RACHAT ACTIONS PROPRES	535 285	2 676 425	0,84%
TOTAL	000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2025, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt trois lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 23, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture*
- *Industries mécaniques et électriques*
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs*
- *Industries pharmaceutiques*
- *Autres industries*
- *Bâtiments et travaux publics*
- *Tourisme y compris les agences de voyage*
- *Promotion immobilière*
- *Commerce*
- *Santé*
- *Télécom et TIC*
- *Autres services y compris les agences de location de voitures*

❖ Contreparties publiques

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

❖ Particuliers

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2025 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	40%	25%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	20%	20%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
BNA Assurances	40%	40%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	20%	20%
ESSOUKNA	20%	20%
SIVIA	20%	20%
SPI MADINA	20%	20%
LES CÉILLETS	20%	20%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	20%	20%
SOGEST	20%	20%
AGROSERVICES	20%	20%
SDA Hanchir Ayed	10%	10%
ZIED SARL	20%	20%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2025

Courant Décembre 2025, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque à hauteur de 457,500 MDT dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.40%.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17/11/2025, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et B et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie C. Les intérêts sont calculés au taux de 9,4% et/ou TMM + 2,00% pour la catégorie A, au taux de 9,5% et/ou TMM + 2,10% pour la catégorie B et au taux de 9,55% et/ou TMM+2,15% pour la catégorie C. L'emprunt a été clôturé avec succès le 08/12/2025 pour un montant 100.000 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 26.474 mDT dont 1.246 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 23.157 mDT et 2.070 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement aura lieu.

Dans le cadre de son ambitieux plan d'expansion et de modernisation, la BNA BANK a ouvert, durant l'année 2025, sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid. Cette action vise à contribuer activement à l'effort de développement régional et d'assurer une meilleure proximité avec la population locale.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2025:

- 19 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,164%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,69%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,68%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	77,06%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	80,03%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,15%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	12,37%	11,21%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,08%	0,06%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	38,36%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,87%
BNA Assurances	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,54%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	50,04%	42,41%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	29,73%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	51,59%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	50,35%
LES ŒILLETS (5)	Intégration globale	100,00%	96,89%

Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	73,21%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	56,66%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	54,38%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
SDA Hanchir Ayed	Intégration globale	94,07%	63,67%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 50,04% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,52%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	11,86%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
TOTAL	49 993	3 246	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés SOGEST et TIS n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés. Pour la consolidation des entités mises en équivalence (SODINO et GEVE), elle a été réalisée sur la base de situations financières provisoires.

- (5) Dans le cadre du plan de restructuration de la société immobilière des Cèllets, le Conseil d'administration de la BNA a autorisé la convention totale des engagements de cette société en capital dans l'objectif d'une reprise de ses activités et de l'accès au financement BNA.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 306.419 mDT au 31/12/2025 contre 441.596 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 135.177 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	83 155	69 460	13 695	19,7%
Avoirs en caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
Avoirs chez la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
Intérêts à percevoir	4	21	(17)	(81,0%)
Mouvements IBS	46 573	28 440	18 133	63,8%
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(678)	-	(678)	-
Total	306 419	441 596	(135 177)	(30,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 13.127 mDT au 31/12/2025 contre 31.382 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 18.255 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	11 179	27 277	(16 098)	(59,0%)
Comptes courants & autres créances	11 178	27 276	(16 098)	(59,0%)
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	2 148	4 305	(2 157)	(50,1%)
Comptes courants	2	1	1	100,0%
Prêts à MLT	2 000	4 000	(2 000)	(50,0%)
Intérêts à percevoir	146	304	(158)	(52,0%)
Total brut	13 327	31 582	(18 255)	(57,8%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	13 127	31 382	(18 255)	(58,2%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	10 410	76€			-	11 179
Comptes courants & autres créances	10 410	76€	-	-	-	11 178
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	2	2 14€			-	2 148
Comptes courants	2	-	-	-	-	2
Prêts à MLT	-	2 00€	-	-	-	2 000
Intérêts à percevoir	-	14€	-	-	-	146
Total brut au 31 décembre 2025	10 412	2 91€			-	13 327
Total brut au 31 décembre 2024	27 276	2 306	-	2 000	-	31 582

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	.	-	-	(200)
Total	(200)	.	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2025 à 14.357.011 mDT contre 13.281.834 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1075.177 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 254 414	1 167 959	86 455	7,4%
Comptes débiteurs	239 941	222 633	17 308	7,8%
Autres concours à la clientèle	613 123	541 308	71 815	13,3%
Crédits sur ressources spéciales	254 714	252 714	2 000	0,8%
Intérêts impayés et créances rattachées	157 080	155 886	1 194	0,8%
Produits constatés d'avance	(10 444)	(4 582)	(5 862)	(127,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	15 997 505	14 776 273	1 221 232	8,3%
Comptes débiteurs	3 618 986	2 651 528	967 458	36,5%
Autres concours à la clientèle	11 720 029	11 497 533	222 496	1,9%
Crédits sur ressources spéciales	108 615	115 077	(6 462)	(5,6%)
Intérêts impayés et créances rattachées	614 529	577 362	37 167	6,4%
Produits constatés d'avance	(64 654)	(65 227)	573	0,9%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	120 968	121 618	(650)	(0,5%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	670 446	620 142	50 304	8,1%

Encours brut	18 043 874	16 686 533	1 357 341	8,1%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 658 336)	(2 464 108)	(194 228)	(7,9%)
Provisions sur créances classées	(1 763 697)	(1 704 111)	(59 586)	(3,5%)
Provisions additionnelles	(630 336)	(502 032)	(128 304)	(25,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(264 303)	(257 965)	(6 338)	(2,5%)
Intérêts et agios réservés	(1 027 986)	(940 050)	(87 936)	(9,4%)
Sur engagements agricoles	(129 342)	(129 086)	(256)	(0,2%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(859 320)	(780 450)	(78 870)	(10,1%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(39 324)	(30 514)	(8 810)	(28,9%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 686 863)	(3 404 699)	(282 164)	(8,3%)
Encours net	14 357 011	13 281 834	1 075 177	8,1%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 879	54 947
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 355	55 423
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 299	63 881
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	65 613	66 195
Total	120 968	121 618

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2025
Créances douteuses	(2 206 143)	(247 743)	59 853	-	(2 394 033)
Provisions collectives	(257 965)	(6 337)	-	-	(264 303)
Total	(2 464 108)	(254 080)	59 853	-	(2 658 336)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Engagements bruts en principal	631 122	589 628	41 494	7,0%
Intérêts et créances rattachées	39 324	30 514	8 810	28,9%
Engagements bruts	670 446	620 142	50 304	8,1%
Provisions et agios réservés	(670 446)	(620 142)	(50 304)	(8,1%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Classe 0	14 295 600	12 689 904	14 206 099	12 611 888	-	-	(2 164)	(379)
Classe 1	761 910	887 878	756 765	886 642	-	-	(5 506)	(6 562)
Total des créances courantes	15 057 510	13 577 782	14 962 864	13 498 530	-	-	(7 670)	(6 941)
Classe 2	189 238	139 933	188 877	139 609	(5 597)	(4 718)	(20 317)	(19 149)
Classe 3	52 771	56 179	52 704	54 385	(16 851)	(15 097)	(4 422)	(5 215)
Classe 4	4 530 164	4 355 461	4 198 539	4 026 492	(2 415 933)	(2 236 823)	(963 193)	(822 880)
Total des créances classées	4 772 173	4 551 573	4 440 120	4 220 486	(2 438 381)	(2 256 638)	(987 932)	(847 244)
Total des créances en mDT	19 829 683	18 129 355	19 402 984	17 719 016	(2 438 381)	(2 256 638)	(995 602)	(854 185)
Taux des créances classées	24,07%	25,11%	22,88%	23,82%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2025, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 264.303 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	496 584	7,42%	6,75%	40,00%	28 152
Industries mécaniques et électriques	571 213	1,51%	2,75%	40,00%	9 744
Industries agroalimentaires	920 526	3,99%	2,75%	40,00%	24 804
Industries pharmaceutiques	7 238	0,04%	0,50%	40,00%	16
Télécom et TIC	5 596	11,48%	0,75%	40,00%	274
Autres industries	393 361	6,31%	3,50%	40,00%	15 440
BTP	279 847	2,57%	6,25%	40,00%	9 879
Tourisme	51 308	15,58%	7,75%	40,00%	4 788
Promotion immobilière	314 834	7,37%	6,75%	30,00%	13 340
Commerce	974 388	5,39%	3,25%	40,00%	33 685
Santé	17 131	10,42%	1,00%	40,00%	783
Autres services (hors commerce et santé)	300 120	7,39%	4,25%	40,00%	13 977
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	7 732 727	0,00%	2,50%	40,00%	77 327
Autres organismes publics	187 764	0,00%	6,00%	40,00%	4 758
Particuliers					
Crédits logements_Privé	231 806	3,12%	2,00%	20,00%	2 376
Consommation_Privé	556 624	4,33%	3,25%	40,00%	16 867
Crédits logements_Public	109 510	0,77%	0,50%	20,00%	279
Consommation_Public	1 080 274	1,06%	0,75%	40,00%	7 815
Total Classes 0 & 1					264 303

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2025, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2025 s'élève à 630.336 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 128.304 mDT par rapport au 31/12/2024.

5.3.5- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2025 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Engagements au 31/12/2025	8 225 835	6 514 842	123 338	156 163	347 651	271 401	145 717
Garanties de l'état au 31/12/2025	7 593 818	6 514 600	123 288	148 991	284 544	271 401	82 300
Autres Garanties au 31/12/2025	226 547	-	-	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2025	89 232	-	-	-	-	-	62 172
Classe au 31/12/2025	-	-	-	1	-	-	4
Provisions au 31/12/2025	18 869	-	-	-	-	-	1 245

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 768.700 mDT au 31/12/2025 contre 685.527 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 83.173 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
1. Titres à revenu variable	308 669	244 210	64 459	26,4%
Titres de placement	168 962	139 894	29 068	20,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	148 397	115 044	33 353	29,0%
Créances et dettes rattachées sur titres de placement	1 032	-	1 032	-
Total brut	318 391	254 938	63 453	24,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(9 722)	(10 728)	1 006	9,4%
2. Titres à revenu fixe	460 031	441 317	18 714	4,2%
Bons de trésor	281 668	289 862	(8 194)	(2,8%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(6 531)	(7 555)	1 024	13,6%
Obligations	111 046	84 828	26 218	30,9%
Créances rattachées sur obligations	5 067	5 166	(99)	(1,9%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	68 781	67 127	1 654	2,5%
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats dépôt	-	1 889	(1 889)	(100,0%)
Total brut	460 031	441 317	18 714	4,2%
Total net	768 700	685 527	83 173	12,1%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 9.072.741 mDT au 31/12/2025 contre 7.515.562 mDT au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2025
Val. brute au 31/12/2025	448 700	1 310 388	120 007	50 680	119	6 998 544	8 928 438
Valeur au 1er janvier	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Acquisitions / souscriptions	61 797	44 604	30 150	10 065	-	1 447 783	1 594 399
Cessions /Remboursement	(1 893)	(75 157)	(812)	(10 221)	-	-	(88 083)
Créances rattachées	345	46 896	.	8 073	15	228 824	284 153
Prov. au 31/12/2025	(134 165)	(500)	(5 184)	.	-	-	(139 849)
Provisions au 1er janvier	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Dotations	(11 451)	-	(509)	(9 144)	-	-	(21 104)
Reprises	-	-	166	9 144	-	-	9 310
Val. nette au 31/12/2025	314 880	1 356 784	114 823	58 753	134	7 227 368	9 072 741
Val. brute au 31/12/2024	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Créances rattachées	442	48 616	.	15 359	15	157 062	221 494
Provisions au 31/12/2024	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Val. nette au 31/12/2024	266 524	1 389 057	85 828	66 195	134	5 707 823	7 515 562

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2025		2024	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	59 269	19,87%	55 578	19,87%
SODINO	4 921	24,54%	4 921	24,54%
GENERALE DES VENTES	4 303	49,58%	4 308	49,58%
Total	68 493		64 807	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2025, une valeur brute de 470.788 mDT et des amortissements et des provisions de 239.411 mDT soit une valeur nette de 231.377 mDT contre 227.033 mDT au 31/12/2024.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2025, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	46 638	2 067	(259)	-	48 446
Logiciels	45 757	1 989	(259)	(1 739)	45 748
Logiciels en cours	881	78	-	1 739	2 698
Amortissements	(42 483)	(2 071)	89	-	(44 465)
Logiciels	(42 483)	(2 071)	89	-	(44 465)
Total net (1)	4 154	(4)	(170)	-	3 981
Immobilisations corporelles	410 162	20 646	(8 466)	-	422 342
Terrains	17 264	-	(490)	-	16 774
Constructions	180 860	2 082	(37)	2 429	185 334
Agencements, aménagements et installations	82 677	764	(210)	9 156	92 387
Matériel de transport	11 293	224	(383)	-	11 134
Matériel et outillage	220	24	-	1	245
MMB et Matériel informatique	85 465	3 582	(7 177)	35	81 905
Immobilisations en cours	26 280	13 327	-	(11 621)	27 986
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 466	643	(169)	-	1 940
Amortissements	(185 981)	(15 294)	7 631	-	(193 644)
Constructions	(56 974)	(3 787)	37	-	(60 724)
Agencements, aménagements et installations	(52 098)	(5 524)	92	-	(57 530)
Matériel de transport	(7 624)	(1 172)	383	-	(8 413)
Matériel et outillage	(116)	(11)	-	-	(127)
MMB et Matériel informatique	(69 063)	(4 776)	7 119	-	(66 720)
Autres immobilisations incorporelles	(106)	(24)	-	-	(130)

Dépréciations	(1 302)	-	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(318)	-	-	-	(318)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	222 879	5 352	(835)	-	227 396
Total général (1)+(2)	227 033	5 348	(1 005)	-	231 377

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2025 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	(808)	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 956.966 mDT au 31/12/2025 contre 0.808.326 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	443 878	310 907	132 971	42,8%
Débiteurs divers	24 117	18 712	5 405	28,9%
État, impôts & taxes	134 688	111 718	22 970	20,6%
Commissions de gestion à percevoir	37 624	33 313	4 311	12,9%
Ajustements devises	63 162	2 254	60 908	2702,2%
Comptes liés à la compensation	89 507	38 755	50 752	131,0%
Autres comptes	94 780	106 155	(11 375)	(10,7%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	80 145	50 778	29 367	57,8%
Actifs d'impôts exigibles	(11 354)	(18 329)	6 975	38,1%
Actifs d'impôts différés	91 499	69 107	22 392	32,4%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	258 242	244 297	13 945	5,7%
Stocks de terrains à bâtir	64 829	62 668	2 161	3,4%
Stocks de travaux immobiliers en cours	49 338	79 916	(30 578)	(38,3%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	92 264	56 374	35 890	63,7%
Autres stocks	1 688	1 578	110	7,0%
Clients et comptes rattachés	50 123	43 761	6 362	14,5%

Autres actifs	174 701	202 344	(27 643)	(13,7%)
Prêts au personnel	95 531	86 345	9 186	10,6%
Charges reportées	-	(45)	45	100,0%
Stock cartes de retrait	2 137	948	1 189	125,4%
Dotations timbres postaux	310	181	129	71,3%
Dotations timbres fiscaux	19	25	(6)	(24,0%)
Dotations timbres spéciaux de voyage	70	52	18	34,6%
Dépôts et cautionnements	2 263	1 170	1 093	93,4%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Provisions sur autres éléments d'actifs	(21 064)	(15 496)	(5 568)	(35,9%)
Autres comptes	(78 555)	(49 552)	(29 003)	(58,5%)
Autres Actifs	37 881	44 419	(6 538)	(14,7%)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	30 707	28 895	1 812	6,3%
Total Net	956 966	808 326	148 640	18,4%

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2025, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 89.507 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de -10.094 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	10 948
Total	25 533	25 533

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 5.083.601 mDT au 31/12/2025 contre 4.542.969 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 540.632 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	96	1 224	(1 128)	(92,2%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	5 057 000	4 532 000	525 000	11,6%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	26 505	9 745	16 760	172,0%
Total	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.974.943 mDT au 31/12/2025 contre 1.537.101 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 437.842 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 971 303	1 534 706	436 597	28,4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 640	2 395	1 245	52,0%
Total	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Comptes à vue	15 278	14 589	689	4,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	1 520 599	436 001	28,7%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	-
Intérêts à payer	3 065	1 913	1 152	60,2%
Total	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	15 278	-	-	-	15 278
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	-	-	-	1 956 600
Intérêts à payer	3 065	-	-	-	3 065
Total	1 974 943	-	-	-	1 974 943

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 13.664.508 mDT au 31 décembre 2025 contre 12.386.145 mDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1278.363 mDT, soit une progression de 10,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dépôts en dinars	12 794 066	11 471 392	1 322 674	11,5%
Dépôts à vue en dinars	3 827 181	2 758 337	1 068 844	38,7%
Dépôts d'épargne en dinars	4 635 216	4 245 969	389 247	9,2%
Bons de caisse en dinars	46 083	43 162	2 921	6,8%
Comptes à terme en dinars	303 409	230 341	73 068	31,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 924 415	2 281 261	(356 846)	(15,6%)
Certificats de dépôt en dinars	1 321 496	954 150	367 346	38,5%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	736 266	958 172	(221 906)	(23,2%)
Dépôts en devises	755 569	823 603	(68 034)	(8,3%)
Dépôts à vue en devises	412 625	542 470	(129 845)	(23,9%)
Bons de caisse en devises	25 594	24 846	748	3,0%
Comptes à terme en devises	179 878	109 432	70 446	64,4%
Comptes de placement en devises	123 016	127 386	(4 370)	(3,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 456	19 469	(5 013)	(25,7%)
Dettes rattachées	114 873	91 150	23 723	26,0%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	23 914	15 253	8 661	56,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	718	1 064	(346)	(32,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 426	60 933	(507)	(0,8%)
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 321	77 504	(183)	(0,2%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(47 506)	(63 604)	16 098	25,3%
Total	13 664 508	12 386 145	1 278 363	10,3%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	9 216 884	1 665 169	1 778 385	133 628	-	12 794 066
Dépôts en devises	427 313	212 991	88 695	26 570	-	755 569
Dettes rattachées	.	114 873	.	-	-	114 873
Total	9 644 197	1 993 033	1 867 080	160 198	-	13 664 508

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 674.929 mDT au 31 décembre 2025 contre 656.627 mDT au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Emprunts matérialisés	227 806	201 204	26 602	13,2%
Emprunts obligataires	223 000	194 115	28 885	14,9%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 806	7 089	(2 283)	(32,2%)
Ressources spéciales	426 509	448 964	(22 455)	(5,0%)
Ressources extérieures	127 933	150 686	(22 753)	(15,1%)
Ressources budgétaires	308 359	311 069	(2 710)	(0,9%)
Ecart de conversion sur emprunts	(10 546)	(13 696)	3 150	23,0%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	763	905	(142)	(15,7%)
Autres fonds empruntés	20 614	6 459	14 155	219,2%
Autres fonds empruntés	3 529	3 390	139	4,1%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	17 085	3 069	14 016	456,7%
Total	674 929	656 627	18 302	2,8%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.602.748 mDT au 31 décembre 2025 contre 1.453.654 mDT au 31 décembre 2024. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Etat, impôts et taxes	64 429	74 230	(9 801)	(13,2%)
Impôts sur les sociétés	166 279	113 144	53 135	47,0%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	35 166	24 781	10 385	41,9%
Fournisseurs divers	28 096	26 125	1 971	7,5%
Organismes sociaux	64 378	60 618	3 760	6,2%
Comptes d'ajustement devises passifs	353	2 671	(2 318)	(86,8%)
Devises reçues en instance d'affectation	4 908	34 816	(29 908)	(85,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	936	958	(22)	(2,3%)
SWAPS devises	154	(135)	289	214,1%
Congés à payer	15 859	15 553	306	2,0%
Produits perçus d'avance	11 907	11 112	795	7,2%
Excédents de caisse	12 964	11 734	1 230	10,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	155 957	86 554	69 403	80,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	(10 094)	94 483	(104 577)	(110,7%)
Comptes de régularisation	59 162	47 949	11 213	23,4%
Comptes Etatiques créditeurs	919	965	(46)	(4,8%)
Créditeurs divers	189 699	70 414	119 285	169,4%

Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 261	7 152	109	1,5%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 112	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	27 417	26 909	508	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	1 964	633	1 331	210,3%
Autres Passifs	24 592	26 696	(2 104)	(7,9%)
Provisions techniques brutes	513 900	488 854	25 046	5,1%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	17 895	14 434	3 461	24,0%
Provisions pour passifs et charges	64 017	68 374	(4 357)	(6,4%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 795	10 089	706	7,0%
Provisions pour risque fiscal et social	1 744	10 324	(8 580)	(83,1%)
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 365	(121)	(8,9%)
Provisions sur engagement par signature	44 347	42 703	1 644	3,8%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	5 887	3 893	1 994	51,2%
Total	1 602 748	1 453 654	149 094	10,3%

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2025 s'élève à 10.795 mDT contre 10.089 mDT au 31/12/2024.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotations de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(360)	(358)	(2)	(0,6%)
Réserves consolidés part du groupe	1 754 731	1 578 353	176 378	11,2%
Actions propres et d'auto-contrôle	(5 264)	(4 653)	(611)	(13,1%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	287 737	251 881	35 856	14,2%
Total	2 399 942	2 188 321	211 621	9,7%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1.754.731 mDT contre 1.578.353 mDT au 31 décembre 2024. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 785 912	1 605 725	180 187	11,2%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 341	235 353	(12)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 747	14 747	(1)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 538 501	1 358 284	180 217	13,3%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 676)	(2 660)	(17)	(0,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(5 787)	(16 370)	10 583	64,6%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(10 859)	2 654	(13 513)	(509,2%)

Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(14 535)	(13 656)	(879)	(6,4%)
Total	1 754 731	1 578 353	176 378	11,2%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 287.737 mDT contre un résultat de même nature de 251.881 mDT au 31 décembre 2024. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Contribution de la mère consolidante	278 860	235 325	43 535	18,5%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	13 752	21 872	(8 120)	(37,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(4 168)	(4 654)	486	10,4%
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(707)	(662)	(45)	(6,8%)
Total	287 737	251 881	35 856	14,2%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	287 737	251 881	35 856	14,2%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	535 285	531 961	3 324	0,6%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,84%	0,01%	0,6%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 464 715	63 468 039	(3 324)	(0,01%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,534	3,969	0,565	14,2%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 5.264 mDT contre 4.653 mDT au 31 décembre 2024.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.124.238 mDT au 31 décembre 2025 contre 1.280.658 mDT au 31 décembre 2024. Il se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
Contre garanties	235 000	210 000	25 000	11,9%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	38 206	62 248	(24 042)	(38,6%)
Cession créances	-	123 000	(123 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	770 877	805 255	(34 378)	(4,3%)
Débiteurs par avals et acceptations	60 503	85 924	(25 421)	(29,6%)
Débiteurs par lettres de garanties	36 069	42 373	(6 304)	(14,9%)
Débiteurs par obligations cautionnées	6 219	24 606	(18 387)	(74,7%)
Débiteurs par cautions fiscales	50 459	60 154	(9 695)	(16,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	614 143	588 709	25 434	4,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 484	3 489	(5)	(0,1%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État	80 155	80 155	-	-
Total	1 124 238	1 280 658	(156 420)	(12,2%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 5.627.000 mDT au 31/12/2025 contre 4.816.110 mDT au 31/12/2024. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Titres de créances	3 584 000	3 086 931	497 069	16,1%
Bons du trésor	2 043 000	1 576 679	466 321	29,6%
Emprunts obligataires	-	152 500	(152 500)	(100,0%)
Total	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	387 328	237 409	149 919	63,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	387 328	237 409	149 919	63,1%
Total	570 462	464 354	106 108	22,9%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissements souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2025 (1)-(2)	Montant non libéré 2024
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
Total	3 328	2 496	832	832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2025 des éléments suivants :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Garanties reçues des banques	777 975	215 050	562 925	261,8%
Garanties reçues de l'État	8 103 171	7 004 634	1 098 537	15,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	420 051	410 338	9 713	2,4%
SOTUGAR	36 988	45 103	(8 114)	(18,0%)
FNG	52 048	53 868	(1 819)	(3,4%)
FGIC	266	266	0	0,1%
Garanties de l'ÉTAT	7 593 818	6 495 060	1 098 758	16,9%
Garanties reçues de la clientèle	1 641 872	2 144 368	(502 496)	(23,4%)
Garanties Hypothécaires	1 493 305	1 895 853	(402 548)	(21,2%)
Garanties financières	148 567	248 515	(99 948)	(40,2%)
Total	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.551.737 mDT en 2025 contre 1.564.874 mDT en 2024, enregistrant ainsi une régression de 0,8%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	-	3	(3)	(100,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	4 719	7 133	(2 414)	(33,8%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	370	928	(558)	(60,1%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	17	19	(2)	(10,5%)
Opérations avec la clientèle	1 511 072	1 523 787	(12 715)	(0,8%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	378 405	365 578	12 827	3,5%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 132 667	1 158 209	(25 542)	(2,2%)
Autres intérêts et revenus assimilés	35 559	33 004	2 555	7,7%
Total	1 551 737	1 564 874	(13 137)	(0,8%)

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 175.182 mDT en 2025 contre 161.211 mDT en 2024, soit une augmentation de 8,7 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	98 011	90 914	7 097	7,8%
Commissions sur opérations Monétique	16 768	14 604	2 164	14,8%
Commissions sur opérations de change	1 918	1 720	198	11,5%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	7 985	6 896	1 089	15,8%
Commissions sur location de coffre-fort	63	59	4	6,8%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	25 109	23 169	1 940	8,4%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 932	1 853	1 079	58,2%
Commissions sur avals billets de trésorerie	243	367	(124)	(33,8%)
Commissions de gestion d'OPCVM	1 867	1 203	664	55,2%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	74	39	35	89,7%
Commissions diverses	20 212	20 387	(175)	(0,9%)
Total	175 182	161 211	13 971	8,7%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 56.026 mDT en 2025 contre 59.136 mDT en 2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	31 514	29 783	1 731	5,8%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	31 514	29 783	1 731	5,8%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	3 093	2 400	693	28,9%
Dividendes & revenus assimilés	3 464	2 172	1 292	59,5%
Pertes sur titres de placement	(72)	(4)	(68)	(1700,0%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 122)	(23)	(1 099)	(4778,3%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	823	255	568	222,7%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	21 419	26 953	(5 534)	(20,5%)
Résultat sur opérations de change	14 164	17 307	(3 143)	(18,2%)
Commissions sur change manuel	7 255	9 646	(2 391)	(24,8%)
Total	56 026	59 136	(3 110)	(5,3%)

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 699.151 mDT en 2025 contre 487.981 mDT en 2024, soit une augmentation de 43,3%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	551 078	369 738	181 340	49,0%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	37 594	34 594	3 000	8,7%
Revenus des obligations	110 479	83 649	26 830	32,1%
Total	699 151	487 981	211 170	43,3%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.372.826 mDT en 2025 contre 1.278.460 mDT en 2024, soit une augmentation de 7,4 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(571 331)	(419 312)	(152 019)	(36,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(572 350)	(418 175)	(154 175)	(36,9%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	1 674	(400)	2 074	518,5%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(126)	(177)	51	28,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(529)	(560)	31	5,5%
Opérations avec la clientèle	(780 493)	(832 044)	51 551	6,2%
Intérêts sur comptes à vue	(106 710)	(82 716)	(23 994)	(29,0%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(287 863)	(281 936)	(5 927)	(2,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(385 920)	(467 392)	81 472	17,4%
Emprunts	(19 943)	(25 526)	5 583	21,9%
Autres intérêts et charges	(1 059)	(1 578)	519	32,9%
Total	(1 372 826)	(1 278 460)	(94 366)	(7,4%)

7.6- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 82.738 mDT en 2025. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	200 210	180 811
Primes_Non Vie	134 622	136 788
Primes_Vie	42 296	26 421
Produits des placements	22 862	17 352
Autres Produits	430	250
Charges des activités d'assurance	(117 472)	(112 047)
Charges de sinistres_Non Vie	(78 984)	(79 499)
Charges de sinistres_Vie	(36 884)	(23 803)
Charges des placements	(1 320)	(7 942)
Autres Charges	(284)	(803)
Total	82 738	68 764

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 195.941 mDT en 2025 contre 209.587 mDT en 2024, soit une régression de 6,5 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(248 669)	(256 845)	8 176	3,2%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(6 337)	-	(6 337)	-
Créances radiées et Autres créances passées en pertes	(41 090)	(30 126)	(10 964)	(36,4%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	73 850	59 296	14 554	24,5%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(21 471)	(25 104)	3 633	14,5%
Reprises sur provisions diverses	11 816	9 101	2 715	29,8%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	28 502	37 951	(9 449)	(24,9%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	8 438	6 989	1 449	20,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	3	-	3	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(5 206)	(15 030)	9 824	65,4%
Reprises sur provisions sur engagement par signature	4 223	4 181	42	1,0%
Total	(195 941)	(209 587)	13 646	6,5%

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 9.966 mDT en 2025 contre 2.498 mDT en 2024. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(24 520)	(108)	(24 412)	(22603,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	6 315	(11 348)	17 663	155,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	11 598	4 223	7 375	174,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(3 587)	4 219	(7 806)	(185,0%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	228	516	(288)	(55,8%)
Total	(9 966)	(2 498)	(7 468)	(299,0%)

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 326.532 mDT en 2025 contre 320.917 mDT en 2024, soit une augmentation de 1,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Salaires	(227 753)	(226 324)	(1 429)	(0,6%)
Charges sociales et fiscales	(72 278)	(66 594)	(5 684)	(8,5%)
Autres charges du personnel	(22 631)	(22 807)	176	0,8%
Charges sur assurance IDR	(2 540)	(4 824)	2 284	47,3%
Charges sur assurance Epargne collective	(1 172)	(141)	(1 031)	(731,2%)
Variation des congés à payer	(158)	(227)	69	30,4%
Total	(326 532)	(320 917)	(5 615)	(1,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts sur les bénéfiques se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2025 la charge nette s'élève à 160.300 mDT contre 120.222 mDT en 2024. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(174 567)	(124 909)	(49 658)	(39,8%)
Résultat net d'impôt différé	14 267	4 687	9 580	204,4%
Total	(160 300)	(120 222)	(40 078)	(33,3%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 285.391 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 529.826 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.349.422 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.251.609 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 376.061 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 129.610 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025 un flux de trésorerie net négatif de 836.664 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 703.211 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.518.167 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 21.708 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 97.400 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 28.886 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 13.180 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 77.309 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 6.494.101 mDT au 31/12/2025 contre aussi un solde négatif de 5.374.562 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2025:

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	128 514	135 730	(7 216)	(5,3%)
- Avoirs en caisse en dinars	83 155	69 460	13 695	19,7%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
- Correspondants débiteurs en dinars	11 180	27 276	(16 096)	(59,0%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(13 830)	(10 670)	(3 160)	(29,6%)
Liquidités en devises :	174 482	318 532	(144 050)	(45,2%)
- Caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
- Correspondants débiteurs en devises	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
- Correspondants créditeurs en devises	(1 448)	(3 919)	2 471	63,1%
Emprunts en dinars	(7 013 601)	(6 052 600)	(961 001)	(15,9%)
Emprunts en devises	(96)	(1 224)	1 128	92,2%
Placements inférieurs à 3 mois	216 600	225 000	(8 400)	(3,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2025	(6 494 101)	(5 374 562)	(1 119 539)	(20,8%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

La Loi n° 2026-5 du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances agricoles impayées a été publiée au Journal officiel de la République tunisienne (JORT).

Conformément à cette loi, les banques publiques et privées s'engagent à régulariser la situation des créances bancaires des agriculteurs et des entreprises opérant dans le secteur agricole, classées auprès de la BCT en catégorie 4 et plus avant le 30 septembre 2025, et ce, par le rééchelonnement de la totalité du principal de la dette et de la valeur des intérêts contractuels initiaux sur une période maximale de 7 ans, dont une année de grâce, avec remise des pénalités de retard, à condition de payer 5% du principal de la dette lors du dépôt de la demande de régularisation.

En cas de règlement intégral de la dette sans rééchelonnement, le débiteur bénéficie de la remise totale des pénalités de retard et de 50% de la valeur des intérêts contractuels initiaux, à charge d'apurer la totalité de la dette dans un délai maximum de six mois à compter du dépôt de la demande de régularisation.

En outre, la BCT fixe les conditions et les modalités d'application et d'exécution de la présente loi dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la date de sa publication au Journal officiel, y compris les modèles unifiés des contrats de régularisation et les délais impartis pour l'accomplissement des procédures, sans que ces délais ne puissent dépasser un mois à compter de la date de dépôt de la demande de régularisation.

La Banque centrale de Tunisie procède à la levée systématique de tous les classements bancaires négatifs concernant les agriculteurs et les entreprises agricoles bénéficiant de la présente loi, dès l'approbation des conventions de rééchelonnement ou de conciliation avec les banques. Les dispositions de ladite loi ne sont pas applicables aux créances faisant l'objet de poursuites judiciaires pour des crimes de corruption ou de blanchiment d'argent, sauf en cas de prononcé d'un jugement irrévocable d'acquiescement.

A noter que les dispositions de la nouvelle loi demeurent applicables jusqu'au 31 décembre 2026.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à
1.1- l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2025	Intérêts 2025
TUNIS RE	4 000	13
Total	4 000	13

2- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2025 comme suit:

Société	BNA SUB 2025-01	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
TUNIS-RE	4 000	4 000	1 500	600	708
TOTAL	4 000	4 000	1 500	600	708

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 26.600 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	23 300
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 300
Total			26 600

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
TUNIS-RE	6 000	11 994
Total	6 000	11 994

5- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA se détaillent, au 31/12/2025, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025	
	Débit	Créditeur
TUNIS-RE	-	1 984
GENERALE DES VENTES	-	36

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2025-1. Le montant souscrit s'élève à 1.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2025, sont de l'ordre de 3 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	BNA Sub 2025-01	Total
Encours au 31/12/2025	446	800	1 000	2 246
Intérêts 2025	25	19	3	47

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
CTAMA	2 000	3 998
Total	2 000	3 998

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 6.048mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6.299mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 143.099 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	10 099
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	133 000
Total			143 099

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308.359 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2025	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 551 737	1 551 736	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	175 182	175 182	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	56 026	55 991	16	19
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	699 151	698 846	304	1
Total produits d'exploitation bancaire	2 482 096	2 481 755	320	21
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 372 826)	(1 372 430)	-	(396)
CH2 - Commissions encourues	(21 394)	(21 357)	(1)	(36)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 394 220)	(1 393 787)	(1)	(432)
Marge nette des activités d'assurance	82 738	82 738	-	-
Produit Net Bancaire	1 170 614	1 170 706	319	(411)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(195 941)	(195 866)	(128)	53
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(9 966)	(9 898)	(68)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 363	3 190	65 977	8 196
CH6 - Frais de personnel	(326 532)	(314 447)	(7 981)	(4 104)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(203 040)	(132 698)	(65 222)	(5 120)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 927)	(20 350)	(433)	(144)
Résultat d'exploitation	491 571	500 637	(7 536)	(1 530)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	5 998	5 803	-	195
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 199)	(5 996)	(228)	25
Résultat avant impôt	491 370	500 444	(7 764)	(1 310)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(160 300)	(160 704)	420	(16)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(17 449)	(17 449)	-	-
Résultat net de l'exercice	313 621	322 291	(7 344)	(1 326)
Intérêts minoritaires	(25 884)	(29 679)	3 175	620
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	287 737	292 612	(4 169)	(706)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	287 737	292 612	(4 169)	(706)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 564 874	1 564 873	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	161 211	161 211	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 136	59 121	9	6
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 697	281	3
Total produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
CH2 - Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
Produit Net Bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(209 587)	(209 764)	135	42
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 498)	(2 469)	(29)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
CH6 - Frais de personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
Résultat d'exploitation	400 701	414 350	(12 081)	(1 568)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 835	4 668	-	167
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	761	854	(123)	30
Résultat avant impôt	406 297	419 872	(12 204)	(1 371)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(120 222)	(121 624)	1 453	(51)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(12 420)	(12 420)	-	-
Résultat net de l'exercice	273 655	285 828	(10 751)	(1 422)
Intérêts minoritaires	(21 774)	(28 630)	6 095	761
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	251 881	257 198	(4 656)	(661)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(40 975)	(40 975)	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	210 906	216 223	(4 656)	(661)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2025

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2025	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 482 096	2 481 755	320	21
a- Intérêts	1 551 737	1 551 736	-	1
b- Commissions en produits	175 182	175 182	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	56 026	55 991	16	19
d- Revenus du portefeuille d'investissement	699 151	698 846	304	1
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 394 220)	(1 393 787)	(1)	(432)
a- Intérêts encourus	(1 372 826)	(1 372 430)	-	(396)
b- Commissions encourues	(21 394)	(21 357)	(1)	(36)
3- Marge nette des activités d'assurance	82 738	82 738	-	-
4- Produit net bancaire	1 170 614	1 170 706	319	(411)
5- Autres produits d'exploitation	77 363	3 190	65 977	8 196
6- Charges opératoires, dont :	(550 498)	(467 495)	(73 636)	(9 367)
a- Frais du personnel	(326 532)	(314 447)	(7 981)	(4 104)
b- Charges Générales d'exploitation	(203 039)	(132 698)	(65 222)	(5 119)
c- Dotations aux amortissements	(20 927)	(20 350)	(433)	(144)
7- Structure du portefeuille	9 841 441	9 837 569	3 885	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	768 700	767 865	850	(15)
b- Portefeuille d'investissement	9 072 741	9 069 704	3 035	2
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	14 357 011	14 357 011	-	-
9- Encours des dépôts, dont :	13 664 508	13 664 508	-	-
a- Dépôts à vue	4 263 720	4 263 720	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 695 641	4 695 641	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	674 929	654 315	13 654	6 960
11- Capitaux Propres	2 112 205	2 112 205		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
a- Intérêts	1 564 874	1 564 874	-	-
b- Commissions en produits	161 211	161 211	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	59 136	59 121	9	6
d- Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 696	281	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
a- Intérêts encourus	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
b- Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
4- Produit net bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
5- Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
6- Charges opératoires, dont :	(492 563)	(428 966)	(53 923)	(9 674)
a- Frais du personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
b- Charges Générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
c- Dotations aux amortissements	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
7- Structure du portefeuille	8 201 089	8 196 462	4 640	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	685 527	684 779	764	(16)
b- Portefeuille d'investissement	7 515 562	7 511 683	3 876	3
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 281 834	13 282 024	(190)	-
9- Encours des dépôts, dont :	12 386 145	12 386 145	-	-
a- Dépôts à vue	3 316 059	3 316 059	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 306 902	4 306 902	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	656 627	649 768	32	6 827
11- Capitaux Propres	1 936 440	1 936 440		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BNA BANK EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la BNA BANK au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit. À cet effet, il y a lieu de reporter l'absence d'une base des garanties exhaustives.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le groupe, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque (société mère) repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 727 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la BNA BANK (société mère).

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille BTA de la Banque (société mère) porté en AC05 en application de la politique précitée, s'élève à 6 999 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque (société mère) quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque (société mère) concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque (société mère) et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.4 Périmètre de Consolidation

Question clé d'audit

Le périmètre de consolidation du Groupe BNA BANK est composé de 23 sociétés dont 20 sociétés intégrées globalement et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence. Par ailleurs, 4 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation.

Nous avons estimé que l'audit du périmètre de consolidation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit du périmètre de consolidation du Groupe BNA BANK, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La vérification du respect des normes comptables tunisiennes n°35 à 37 relatives aux états financiers consolidés en matière de détermination du périmètre de consolidation ;
- La vérification de la méthode de détermination du pourcentage de contrôle exercé par le Groupe sur chaque entité ;
- L'appréciation de la nature du contrôle exercé compte tenu de plusieurs règles édictées par les normes comptables dont notamment le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité, le pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent... ;
- L'examen du bien-fondé des motifs d'exclusion de certaines sociétés du périmètre de consolidation du Groupe ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le tableau des engagements de la société mère, tel qu'arrêté par la banque (société mère) au 31 décembre 2025, comporte des créances envers des sociétés publiques s'élevant à 8 217 millions de dinars dont celles de l'office de céréales qui s'élèvent à 6 515 millions de dinars, représentant 34% du total des engagements de la clientèle

Rappelons que les chèques d'un montant de 2 687 millions de dinars, tirés par l'Office sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à compensation demeurent non encaissés à cette date.

2. Les fonds propres de la banque (société mère) comportent le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, d'un montant de 43 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également au reliquat des fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 80 millions de dinars (initialement de 160 millions de dinars), qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les états financiers de la banque (société mère) affichent un passif au titre de ces deux fonds s'élevant à 179 millions de dinars et un actif de 121 millions de dinars représentant les créances transférées à la BNA (hors créances abandonnées).

Les actifs de la banque (société mère) comportent 105,402 millions de dinars au titre des créances, dont 25,533 millions de dinars ont été octroyées sur fonds propres, abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. La banque (société mère) a procédé à la liquidation de 17,751 millions de dinars suite à la déchéance des avantages fiscaux liés aux dégrèvements financiers sous forme de fonds gérés libérés par la BNA de 2017 à 2021 suite au contrôle fiscal approfondi de sa filiale « SICAR INVEST ». L'existence de tout risque éventuel pouvant découler du non-respect des conditions d'éligibilité pour les fonds gérés constitués postérieurement à 2021 devrait être appréciée par la banque (société mère).
4. Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.
5. La note aux états financiers n°8 sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés, relate la publication de la loi n°5 de 2026 en date du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances bancaires gelées dans le secteur agricole. Cette loi prévoit des

mesures de rééchelonnement et d'abandons partiels de créances pour les dettes classées 4 et plus auprès de la Banque Centrale de Tunisie au 30 septembre 2025. A la date de signature de notre rapport, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précisant les modalités de mise en œuvre de cette loi n'est pas encore publiée. Par conséquent, l'impact financier éventuel sur les états financiers futurs de la Banque (société mère) ne peut être déterminé avec précision à ce stade.

6. La publication de la Circulaire aux intermédiaires agréés n°2026-4 du 26 mars 2026, relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Cette circulaire, entrée en vigueur postérieurement à la clôture de l'exercice, conditionne désormais l'octroi de tout concours financier au dépôt préalable, sur fonds propres, de la totalité de la valeur des importations concernées. À la date d'émission du présent rapport, l'incidence de cette nouvelle réglementation sur le profil de risque du portefeuille de crédit et sur les états financiers futurs de la Banque (société mère) ne peut être déterminée avec précision.
7. Les travaux de consolidation ont été effectués en l'absence des rapports des commissaires aux comptes de 4 sociétés (dont 2 filiales) sur un périmètre composé de 23.
8. Les états financiers de la société immobilière des œillets, intégrée globalement, ont fait l'objet d'une opinion avec réserves portant sur le coût des stocks ainsi que les doutes quant à la continuité d'exploitation.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne du groupe BNA BANK.

Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux d'évaluation ont porté principalement sur la consultation des rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe et, éventuellement, la considération d'aspects importants relevés dans ces rapports. Il ne nous appartient pas de procéder à des investigations et/ou diligences spécifiques en vue de la détection de défaillances dans le système de contrôle interne des sociétés du groupe.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société mère, une lettre de direction qui fait état des insuffisances ainsi que nos recommandations a été adressée à la Direction Générale.

Nos principales conclusions portent particulièrement sur le renforcement du suivi des garanties reçues via une base de données centralisée des sûretés, et la mise en place d'une comptabilité auxiliaire permettant un suivi individualisé des produits et commissions par client.

2. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Trois sociétés du groupe BNA BANK détiennent, au 31

décembre 2025, 128 695 actions dans le capital de la BNA BNAK, société mère, (des pourcentages de participation non importants)

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Tunis, le 14 avril 2026

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi



Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH

